



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1078

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2016 - Culture - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1078**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Opérations globalisées 2016 - Culture - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon déploie un projet culturel autour des enjeux d'une métropole créative, interculturelle, de coopération, des savoirs et de la transmission, contributive et ouverte sur le monde.

Dans ce cadre, elle exerce tant des compétences obligatoires (archives départementales et métropolitaines, lecture publique, enseignements artistiques, etc.) que facultatives. A ce titre, diverses opérations globalisées sont concernées :

- Archives départementales et métropolitaines : projet de numérisation des fonds,
- enseignements artistiques : acquisition d'instruments de musique, de matériel scénique et technique,
- Musée gallo-romain de Lyon :
 - . conservation des sites archéologiques,
 - . restauration/acquisition de collections archéologiques,
 - . acquisition de matériels et mobiliers techniques, numériques et scénographiques.

Archives départementales et métropolitaines : projet de numérisation des fonds

A l'instar des autres services d'archives de France, les Archives départementales et métropolitaines poursuivent depuis une dizaine d'années une politique de numérisation et de mise en ligne des fonds les plus demandés ou les plus fragiles.

Cette politique répond à un double objectif :

- objectif d'accessibilité : permettre aux chercheurs de consulter à distance les documents dont ils ont le plus souvent besoin,
- objectif de préservation : éviter une consultation excessive des documents les plus sollicités et des documents les plus fragiles.

L'enveloppe globale proposée de 50 000 € pour 2016 doit permettre de mener un programme pluriannuel de numérisation qui comprend :

- les documents les plus consultés (tables alphabétiques, matrices cadastrales, etc.) qui intéressent en particulier les généalogistes ou les recherches de propriétés,
- les documents dont l'état matériel rend la communication risquée pour leur conservation,
- les documents emblématiques des fonds des Archives départementales, permettant d'en illustrer la richesse et la variété.

Enseignements artistiques : acquisition d'instruments de musique, de matériel scénique et technique

La Métropole de Lyon exerce une compétence relative aux enseignements artistiques, à travers l'élaboration et le pilotage d'un schéma métropolitain de développement des enseignements artistiques, dans les conditions définies par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. L'exercice de cette compétence a pour ambition de structurer de façon cohérente l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire, tout en améliorant sa qualité et en permettant l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage des arts. Cette mission se traduit notamment par différents dispositifs de soutien financier.

Ce dispositif a vocation à pérenniser l'action des structures d'enseignement artistique. Il peut, à travers l'aide à l'achat d'instruments, favoriser un accroissement du nombre de disciplines enseignées et la mise en place de dispositifs d'éveil et d'initiation à la musique, et ainsi permettre un élargissement des publics, à la fois quantitativement et dans leur diversité. Il a également vocation à accompagner des innovations pédagogiques, à travers une plus grande intégration des outils numériques dans les enseignements délivrés (par exemple, à travers une aide à l'achat de logiciels de musique assistée par ordinateur).

Ces aides, pour un montant global de 200 000 € en 2016, participent donc pleinement à l'amélioration qualitative de l'offre des structures d'enseignements artistiques du territoire métropolitain.

Musée gallo-romain de Lyon : conservation des sites archéologiques

Le musée gallo-romain gère plusieurs sites archéologiques localisés à Lyon 5° : théâtres romains de Fourvière, vestiges romains des thermes de la rue des Farges, sites du haut Moyen-Age de la basilique de Saint-Just, sites du haut Moyen-Age de la basilique Saint Laurent de Choulans.

Leur aménagement et leur entretien incombent au musée sous leur double aspect de sites archéologiques et d'espaces verts.

Les crédits demandés en 2016 (167 000 €) seront affectés à la restauration des vestiges (consolidation des maçonneries, etc.), à l'aménagement des sites (mobiliers, éclairage) et enfin à la mise en valeur des sites de Saint-Just et de Saint Laurent de Choulans.

Musée gallo-romain de Lyon : restauration/acquisition de collections archéologiques

Le musée gallo-romain poursuit chaque année sa politique de conservation-restauration des collections archéologiques, de soilage (supports de présentation) et, en fonction d'opportunités, d'acquisitions visant à compléter ses collections.

Ainsi, l'enveloppe de 101 000 € sollicitée en 2016 devra permettre diverses restaurations de pièces majeures du musée : le char processionnel de la Cote Saint André, la pompe gallo-romaine en bois et bronze de la rue Jarente, la mosaïque du balneum de Cybèle, etc.

Musée gallo-romain de Lyon : acquisition de matériels et mobiliers techniques, numériques et scénographiques

Cette opération vise à améliorer les conditions de fonctionnement des services, les conditions d'accueil des publics et la sauvegarde de l'existant. Elle participe à la présentation des expositions temporaires et permanentes et concourt à renouveler les outils de médiation par l'apport des nouvelles technologies.

L'enveloppe de 233 000 € pour 2016 couvre 2 axes identifiés :

- des opérations déterminées dans le temps : plan signalétique, acquisition de mobilier scénographique, etc.
- des achats courants et récurrents nécessaires au fonctionnement du Musée : matériel pour l'atelier moulage, matériel nouvelles technologies (écrans, vidéoprojecteurs, ordinateurs, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme 2016 à conduire sur les opérations globalisées suivantes :

- Archives départementales et métropolitaines : projet de numérisation,
- enseignements artistiques : acquisition d'instruments, de matériel scénique et technique,
- Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière :
 - . conservation des sites archéologiques,
 - . la restauration/acquisition de collections archéologiques,
 - . acquisition de matériels et de mobiliers.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P33 - Culture, au budget principal :

a) - sur l'opération n° 0P33O4833A pour un montant de 50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2016,

b) - sur l'opération n° 0P33O4838A pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017,

c) - sur l'opération n° 0P33O4823A pour un montant de 167 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 55 000 € en 2016 et 112 000 € en 2017,

d) - sur l'opération n° 0P33O4828A pour un montant de 101 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2016 et 51 000 € en 2017,

e) - sur l'opération n° 0P33O4818A pour un montant de 233 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 154 000 € en 2016 et 79 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.